

EPREUVE A OPTION :

PARIS XIII

DROIT PENAL GENERAL ET SPECIAL

RAPPEL : Vous ne devez traiter ce sujet que si vous avez choisi l'option DROIT PENAL GENERAL ET SPECIAL à l'épreuve écrite de caractère pratique lors de votre inscription à l'examen.

SUJET :

Résoudre le cas pratique suivant :

Bill passe ses vacances au « camping des flots bleus » de Palavas.

Il y fait la connaissance d'Hillary, une campeuse un peu marginale et désargentée, avec qui il se lie d'amitié.

Un jour que la plupart des vacanciers sont réunis hors du camping pour un concours de pétanque, Hillary confie à Bill son intention de profiter de cette situation pour tenter de dérober quelques effets.

Elle le supplie d'accepter de surveiller les allées et venues aux abords du camping.

Bien que très réticent, Bill accepte, par amitié, d'exercer une surveillance discrète pendant les quelques instants où Hillary opère.

Hillary parvient à « appréhender », à proximité d'une caravane, un ordinateur portable de « dernière génération ».

Désireuse de vendre l'objet au plus vite, elle trouvera acquéreur en la personne de Marcel, un retraité passionné de nouvelles technologies, qui réside au camping à l'année.

Marcel négociera un « prix d'achat » de trois cents euros, arguant du fait que l'ordinateur est cédé sans son manuel d'utilisation et que la nécessité de saisir un mot de passe, qu'Hillary n'est pas en mesure de lui révéler, exclut une utilisation immédiate.

Alors que Bill déambule dans le camping après un déjeuner très arrosé, il remarque Monica, une jeune fille de seize ans, endormie dans un hamac.

Animé d'un désir aussi soudain qu'irrépressible, il profite du sommeil de Monica pour l'embrasser et lui caresser la poitrine.

Monica ne tardera pas à se réveiller et Bill prendra aussitôt la fuite, sous les hurlements de la jeune fille.

Les événements survenus au « camping des flots bleus » seront bien vite portés à la connaissance des services de Police.

Bill et Hillary, bien que n'ayant jamais été condamnés, sont inquiets.

Quant à Marcel, condamné huit mois auparavant par jugement contradictoire du Tribunal correctionnel de Montpellier à une peine de 2 000 euros d'amende pour vol, il affiche une grande sérénité, persuadé qu'ayant régulièrement acheté un ordinateur d'occasion, il échappera à toute poursuite.

Quid juris ?